

ACIA
Beth Mosché



3, Avenue de Clermont Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
aciabethmosche@free.fr

ב"ה

Semaine 12 – Du 17 au 23 Mars 2019 (du 10 au 16 Adar II 5779)

Dimanche

Cha'harit à 08h00
Talmud Torah à 09h30



POURIM

ACIA BETH MOSCHE AULNAY SOUS BOIS

VENEZ CELEBRER POURIM AVEC NOUS

Mercredi 13 Adar 5779 / 20 Mars 2019
Jeûne d'Esther – Début 05h20 / Fin 19h41

Mercredi 13 Adar 5779 / 20 Mars 2019
Arvith à 18h30 suivi à 19h30 de la 1^{ère} lecture de la Méguila

Jeudi 14 Adar 5779 / 21 Mars 2019
suivi de la 2^{ème} lecture de la Méguila

GRANDE FÊTE DE POURIM

À la synagogue Maximilien Robespierre

18h00 – 3^{ème} lecture de la Méguila
18h30 – Festin de Pourim

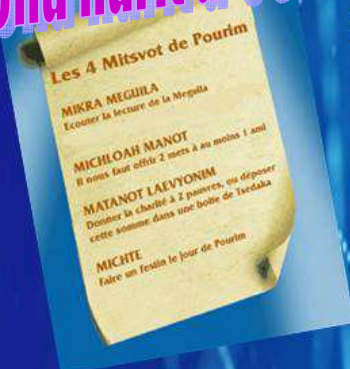
Venez vous joindre à nous pour célébrer cette magnifique fête

RESERVATION OBLIGATOIRE
P.A.F. 15€ pour les Adultes
et 10 € pour les moins de 13 ans

INSCRIPTION & REGLEMENT AVANT LE 10 Mars 2019



Cha'harit à 08h00



MITSVOT RELATIVES A POURIM

Mercredi soir :

1. **Ma'hatsit Hashekel** : donnez à la Tsédaka au moins 2 Euros par personne, en disant "Zékher léMa'hatsit Hashekel". Si possible, donnez bien plus que ce montant, ce don contribuant à réparer nos fautes. Essayez de donner pour votre femme et vos enfants si vos moyens vous le permettent.
2. **Écouter la lecture de la Méguila** à la synagogue. Les personnes concernées sont les hommes, femmes et enfants bar/bat-Mitsva, ainsi que les enfants à partir de l'âge où ils sont capables d'écouter sans déranger, afin de les éduquer. Il ne faut manquer aucun mot de cette lecture, au risque de ne pas être quitte de la Mitsva. Si on s'aperçoit que l'on n'a pas entendu un ou plusieurs mots, on peut les rattraper en les lisant dans le livre dans lequel on suit la lecture et de continuer jusqu'au niveau de l'officiant.

Jeudi en journée en journée :

1. **Écouter à nouveau la lecture de la Méguila.**
2. **Matanot Laevyonim** : faire un don à 2 pauvres différents. On peut leur donner directement ou par le biais d'organismes de collecte, à condition qu'ils transmettent ces sommes le jour de Pourim. Le montant minimal du minimal est l'équivalent d'un repas, soit environ 5 euros en France. Mais celui qui peut donner avec largesse, DOIT LE FAIRE ABSOLUMENT, telle est la coutume et la plus grande Mitsva de Pourim.
3. **Michloa'h Manot** : envoyer au moins 2 mets à une 1 personne. Il s'agit d'aliments prêts à consommer. Exemple : 2 aliments ou 1 aliment + 1 boisson. Les hommes donnent aux hommes et les femmes aux femmes. Les quantités minimales : 30g de mets et 86cl de boisson. Essayez d'en donner à des personnes avec qui vous n'êtes pas en très bon terme.
4. **Michté** : festoyer en prenant un bon repas contenant pain, vin et viande.

DATES & HORAIRES Chabbat

Chabbath Tsav



Entrée Vendredi 22 Mars : 18h47
Sortie Samedi 23 Mars : 19h54

Vendredi soir

Min'ha suivi d'Arvith à 18h30

Samedi

Cha'harit à 09h30 (Odou)
Haphtara chantée par :

Meïr M.

Min'ha à 18h20
Séoudah Chlichite offerte par :

ACIA

Arvith à 19h54

Tsav en bref Le Lévitique 6,1 – 8,36

Hachem demande à Moïse qu'il ordonne à Aaron et à ses fils les lois qu'il leur appartient d'observer, en tant que Cohanim (prêtres), au cours de leur service dans le Tabernacle.

Un feu constant doit brûler sur l'Autel.

Sur ce feu sont entièrement consumés les holocaustes, les graisses des sacrifices de Paix (Chelamim), d'Expiation ('Hatat) et de Faute (Aham).

Sera également consumée la poignée de la fleur de farine prélevée de l'oblation (Min'ha) et de son huile.

Les Cohanim consomment la viande des sacrifices d'Expiation et de Faute ainsi que les restes de l'oblation.

Le sacrifice de Paix est consommé par celui qui l'a offert sauf pour certaines portions qui reviennent aux prêtres.

La viande sainte des offrandes ne peut être consommée que par des personnes rituellement pures, en lieu saint et en un temps précisément défini.

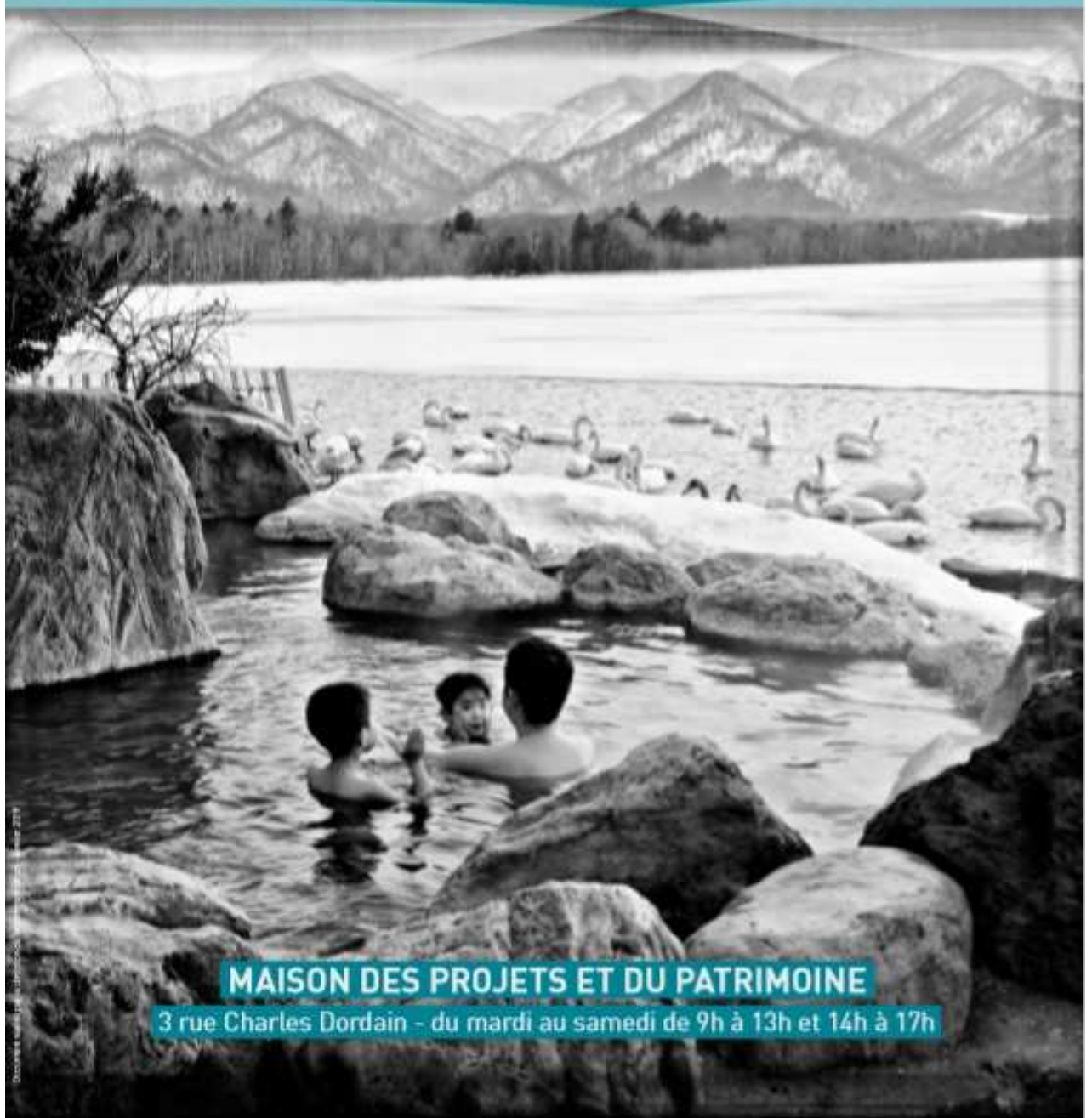
Aaron ainsi que ses fils demeurent sept jours dans le Tabernacle pendant lesquels Moïse les initie à la prêtrise.



EXPOSITION
DU 1^{ER} AU 31
MARS 2019

MARC TRIGALOU

Photographies



MAISON DES PROJETS ET DU PATRIMOINE

3 rue Charles Dordain - du mardi au samedi de 9h à 13h et 14h à 17h